



**FCV-VWG**

Fédération des Communes Valaisannes  
Verband Walliser Gemeinden

Madame la Présidente de  
la Confédération  
Doris Leuthard  
Cheffe du DETEC  
Kochergasse 6  
3003 Berne

Monthey, Brigue, 14. septembre 2017

## **Projet de révision partielle de la loi sur l'utilisation des forces hydrauliques – Prise de position**

Madame la Présidente de la Confédération,  
Mesdames, Messieurs,

La Fédération des Communes Valaisannes (FCV) a pour but principal la défense des intérêts des communes valaisannes. L'ensemble des 126 communes du Canton du Valais sont membres de la Fédération. Cette participation unanime démontre non seulement l'appui considérable des autorités communales envers l'association mais également la légitimité de la FCV à défendre les intérêts de ses membres.

Le Conseil fédéral a mis en consultation un projet de révision de la loi sur les forces hydrauliques. Nous avons examiné les documents mis en consultation et nous permettons de vous soumettre ci-après notre prise de position.

Durant une période provisoire de 2020 à 2022, le projet prévoit entre autres une baisse générale de la redevance hydraulique maximale de 110 francs à 80 francs par kilowatt de puissance théorique. La Fédération des Communes Valaisannes rejette fermement cette mesure, celle-ci n'étant fondée ni matériellement ni politiquement. De plus, nous ne pouvons accepter que la réduction proposée doive « être vue comme une adaptation préparatoire à une solution à long terme. »

La politique de subventions appliquée par nos voisins européens provoque des déséquilibres sur le marché suisse de la distribution énergétique. La redevance hydraulique n'étant pas la source de ces distorsions du marché, il n'est dès lors pas correct de la remettre en cause. Surtout, seuls les cantons producteurs d'énergie hydro-électrique seraient affectés par ces mesures de réduction, sans qu'ils ne soient pour autant responsables des distorsions mentionnées ci-dessus.

Par ailleurs, ces mesures de réduction engendreraient une baisse massive de recettes pour les cantons alpins (CHF 106 mio) ainsi que pour le Valais et ses communes (CHF 44 mio). Les redevances hydrauliques représentent jusqu'à 40% des recettes totales dans certaines communes valaisannes.

**Fédération des Communes Valaisannes**  
**Verband Walliser Gemeinden**  
Viktoriastrasse 15  
Postfach 685  
3900 Brig

☎ 027 924 66 00  
✉ [info@fcv-vwg.ch](mailto:info@fcv-vwg.ch)  
🌐 [www.fcv-vwg.ch](http://www.fcv-vwg.ch)



**FCV-VWG**

Fédération des Communes Valaisannes  
Verband Walliser Gemeinden

Sans ces recettes, la plupart des communes concernées ne seraient plus en mesure de maintenir leur niveau de prestation envers la population. Leur attractivité s'en trouverait fortement réduite, renforçant encore la tendance à l'exode rural. Cette tendance devrait être compensée par des moyens supplémentaires provenant de la péréquation financière intercommunale ou par d'autres mesures de soutien. En affectant la péréquation financière intercommunale, une baisse des redevances hydrauliques pénaliserait non seulement les communes titulaires de concessions mais également l'ensemble des régions de montagne.

**Par ailleurs, nous soutenons entièrement la prise de position de la Conférence gouvernementale des cantons alpins du 28 août 2017.**

En vous remerciant de nous donner l'occasion de prendre position, nous vous prions de croire, Madame la Présidente de la Confédération, Mesdames, Messieurs, à l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le Président:

Stéphane Coppey

La Secrétaire générale:

Eliane Ruffiner